

## À qui appartiennent les droits d'auteur sur un logiciel

Par Diane Bellavance

Le 31 août 2000, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision sur la propriété du concept d'un site Internet.

M. Von Huene a élaboré une idée pour un concept de site Internet et a confié à M. Fox et à M. Sauvé le développement du programme informatique du site Internet.

Comme la *Loi sur le droit d'auteur* protège l'expression des idées et non l'idée elle-même, dans ce cas-ci Fox et Sauvé sont les propriétaires des droits d'auteur. Comme Fox et Sauvé n'ont pas cédé leur droit d'auteur ou concédé de licence à Von Huene conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*, Fox et Sauvé sont effectivement les titulaires de tous les droits d'auteur sur ledit programme qui créait le site Internet. Le tribunal en est donc arrivé à la conclusion que Von Huene n'avait pas le droit d'utiliser ni d'exploiter le

programme qui créait le site Internet, et ce, même si l'idée initiale était celle de Von Huene et que celui-ci avait dûment rémunéré Fox et Sauvé. Une injonction a donc été accordée en faveur de Fox et Sauvé. Von Huene a tenté de plaider dans un deuxième temps qu'il ne s'agissait pas du même programme informatique et qu'en soi le programme informatique du site de Von Huene était différent de celui de Fox et Sauvé. Or, dans ce cas-ci, la preuve a révélé qu'il s'agissait bien d'une copie ou d'une reproduction du site créé par Fox et Sauvé.

Si vous avez quelques questions, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>e</sup> Diane Bellavance du cabinet Lavery, de Billy, au (514) 877-2907 ou à l'adresse électronique [dbellava@lavery.qc.ca](mailto:dbellava@lavery.qc.ca). ou avec M<sup>e</sup> Simon Lemay au (800) 463-4002 ou à l'adresse électronique [slemay@lavery.qc.ca](mailto:slemay@lavery.qc.ca).

Nous vous invitons à visiter notre site web [www.laverydebilly.com](http://www.laverydebilly.com).



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

Diane Bellavance est membre  
du Barreau du Québec depuis  
1988 et se spécialise en droit  
de la propriété intellectuelle et  
divertissement

**Vous pouvez communiquer avec les membres suivants du groupe du Droit de la propriété intellectuelle et divertissement pour toute question relative à ce bulletin.**

**à nos bureaux de Montréal**

Diane Bellavance  
Patrick Buchholz  
David Eramian  
Lisa Miller  
Johanne L. Rémillard  
Ian Rose  
Martine Tremblay

**à nos bureaux de Québec:**

Martin J. Edwards  
Laurier Gauthier  
Simon Lemay  
Louis Rochette  
Jean-Pierre Roy  
Kim Thomassin  
François Vallières

**à nos bureaux de Laval**

André B. Gobeille

**Montréal**

Bureau 4000  
1, Place Ville Marie  
Montréal (Québec)  
H3B 4M4

Téléphone :  
(514) 871-1522  
Télécopieur :  
(514) 871-8977

**Québec**

Bureau 500  
925, chemin Saint-Louis  
Québec (Québec)  
G1S 1C1

Téléphone :  
(418) 688-5000  
Télécopieur :  
(418) 688-3458

**Laval**

Bureau 500  
3080, boul. Le Carrefour  
Laval (Québec)  
H7T 2R5

Téléphone :  
(450) 978-8100  
Télécopieur :  
(450) 978-8111

**Ottawa**

Bureau 1810  
360, rue Albert  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X7

Téléphone :  
(613) 594-4936  
Télécopieur :  
(613) 594-8783

**Site Web**

[www.laverydebilly.com](http://www.laverydebilly.com)

Droit de reproduction réservé. Ce bulletin destiné à notre clientèle fournit des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Les textes ne constituent pas un avis juridique. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.